Au

Président du SDIS Nord
Monsieur Jacques HOUSSIN

18 rue de pas CS 20068
59028 Lille Cedex

A Lille, le 18 juillet 2023

<u>Objet</u> : Congés pendant la période « JO 2024 »

Monsieur le président

Nous avons pris connaissance de votre décision d'interdire les congés annuels du 27 juillet au 11 août 2024 pour les agents du SDIS.

Nous sommes tout à fait conscients de l'importance de l'événement que le SDIS59 doit couvrir en terme opérationnel avec tous les autres services de l'état.

Toutefois, dans le respect des organisations syndicales, nous souhaitons une réunion sur le sujet dès la rentrée de septembre 2023. Il est absolument nécessaire que des décisions aussi importantes soient partagées, dans le dialogue, avec les agents.

En tant que représentation syndicale responsable, bien consciente des enjeux, nous considérons que l'effort ne peut pas reposer sur l'amputation du droit des agents à imposer leur période de congé en période estivale. D'un point de vue psychologique et familial, cela nuirait à l'équilibre des agents.

D'un point de vue opérationnel, dans l'hypothèse où cela pourrait régler certains problèmes pendant la période des JO, cette disposition générera inéluctablement des difficultés pour le reste de l'été, puisque les congés qui ne seront pas pris pendant cette période devront être reportés soit en début, soit en fin de période estivale.

La planification des congés annuels est un travail réalisé au sein de chaque équipe, encadrée par les agents SOG.

Adresse postale : CIS Roubaix, 34 Boulevard de Mulhouse 59100 Roubaix.
Tel : 06.70.13.63.87 - Contact : sdis59cgt@gmail.com
Site Internet : http://cgtsdis59.e-monsite.com/
Facebook : CGT Sdis Nord – YouTube CGT SDIS 59

Il est nécessaire que l'administration précise lors d'une réunion les points suivants :

- Quelles sont l'ensemble des ressources attendues dans le cadre de gestion de l'événement (effectifs, missions, localisation, colonnes, grand stade, pré positionnement, autres fonctionnements envisagés)
- Quels sont les retours d'agents volontaires pour cette mission JO, et procédure administrative accompagnant cet engagement.
- Quels sont les pré requis imposés par l'état, par le Préfet.
- Quels sont les engagements à assurer, possibles à envisager dans le cadre d'une couverture zonale.

Au regard de votre feuille de route et des constats concrets des effectifs présents au 01/01/2024, il sera alors possible de mettre en place les solutions les mieux adaptées, pour cet événement.

Vous connaissez notre engagement quotidien pour les missions de service public et ses sollicitations nocturnes dernières, les dernières émeutes en témoignent largement.

Dès lors nous attendons de notre administration, un échange franc et constructif sur la problématique avec une prise en compte des arguments de terrain, maîtrisés par les différentes organisations syndicales.

Certains de votre engagement à chercher les solutions adaptées avec l'ensemble du personnel, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général,
Marc LEHOUCQ

Adresse postale : CIS Roubaix, 34 Boulevard de Mulhouse 59100 Roubaix.
Tel : 06.70.13.63.87 - Contact : sdis59cgt@gmail.com
Site Internet : http://cgtsdis59.e-monsite.com/
Facebook : CGT Sdis Nord – YouTube CGT SDIS 59